



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Produit : HUILE ESSENTIELLE DE MARJOLAINE ESPAGNE

Page | 1

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur du produit

Nom de la substance	:	Huile Essentielle de Marjolaine Espagne.
Nom INCI	:	Thymus Mastichina Herb Oil.
Numéro CAS	:	84837-14-9
Numéro CE	:	284-294-8
Numéro d'enregistrement REACH	:	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance	:	Usage industriel. Utilisé dans les formulations pour les préparations aromatisantes et/ou en parfumerie.
Utilisation déconseillée	:	Utilisations autres que celles recommandées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise	:	AROMATICAS DEL ZALABÍ C/ Martín Pérez de Ayala 1-4 E 18008 Granada. Espagne
Numéro de téléphone	:	+34 968 786977
Adresse électronique	:	info@zalabi.com
WEB	:	www.zalabi.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence **+34 968 786977**

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (EC) No 1272/2008.

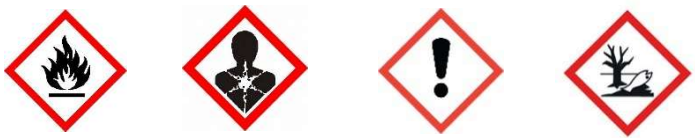
Liquides inflammables, Catégorie 3
Inhalation, Catégorie 1

Irritation/corrosion cutanée, Catégorie 2
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Lésions/irritations oculaires, Catégorie 2
Danger aquatique à long terme

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Page | 2

2.2 Étiquetage (RÈGLEMENT (EC) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:	
Panneau d'avertissement	:	DANGER
Mentions de danger	:	<p>H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Conseils de prudence	:	<p>Prévention : P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P261 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>Réponse : P305 + P351 + P338 + P310 : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant</p>

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison /un médecin/...
P301 + P310 : En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/un médecin.
P331 : NE PAS faire vomir.
P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, mousse résistante à l'alcool pour l'extinction
P391 : Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :

1,8 - Cinéol

Cis - Ocymène

B - Pinène

α - Pinène

Acétate de linalyle

Géraniol

Caryophyllène

Camphre

Citral (géraniol o lemonal)

Citronelol

Acétate de géranyle

2.3 Autres dangers

Cette substance / ce mélange ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques ou très persistants et très bioaccumulables à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances UVCB

(Substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériel biologique).

Page | 4

Composants dangereux :

Nom chimique	Identificateur	Concentration (% w/w)	Classification
1,8 - Cinéol	CAS-No.: 470-82-6 EC-No.: 207-431-5	30 - 68	Liq. Infl. 3; H226_Sens. cutánea 1; H317
Linalool	CAS-No.: 78-70-6 EC-No.: 201-134-4	3 - 48	Irrit. cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. Cutánea 1B; H317
Cis - Ocymène	CAS-No.: 5989-27-5 EC-No.: 227-813-5	2,5 - 10	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. cutánea 2; H315_Sens. cutánea 1; H317_acuática aguda 1; H400_Acuática crónica 1; H410
β - Pinène	CAS-No.: 127-91-3 EC-No.: 204-872-5	2 - 5	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. cutánea 2; H315_Sens. cutánea 1; H317_Asp. Tox. 1; H304_Acuática aguda 1; H400_Acuática crónica 1; H410
p-menth-1-en-8-ol (α - Terpeneol)	CAS-No.: 98-55-5 EC-No.: 202-680-6	1 - 5	Irrit. Cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319
α - Pinène	CAS-No.: 80-56-8 EC-No.: 201-291-9	1 - 4,5	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. cutánea 2; H315_Sens. cutánea 1; H317_Asp. Tox. 1; H304_Acuática aguda 1; H400_Acuática crónica 1; H410
thuj-4(10)-ene (sabinène)	CAS-No.: 3387-41-5 EC-No.: 222-212-4	1 - 10	Liq. Infl. 3; H226
Acétate de linalyle	CAS-No.: 115-95-7 EC-No.: 204-116-4	0,2 - 4	Irrit. Cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. cutánea 1; H317
Trans - Ocymène	CAS-No.: 13877-91-3 EC-No.: 237-641-2	1 - 10	Liq. Infl. 3; H226_Asp. Tox. 1; H304
Bornéol	CAS-No.: 507-70-0 EC-No.: 208-080-0	0,1 - 1,8	Sol. Infl. 2; H228

7-méthyl-3- méthylèneocta-1,6-diene / (r)-p-mentha-1,8-diene,d-limonène	CAS-No.: 123-35-3 EC-No.: 204-622-5	1 - 10	Liq. Infl. 3; H226_Irrit. cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Asp. Tox. 1; H304_Acuática aguda 1; H400_acuática crónica 2; H411
Géraniole	CAS-No.: 106-24-1 EC-No.: 203-377-1	1 - 3	Irrit. cutánea 2; H315_Daño ocular 1; H318_Sens. Cutánea 1; H317
Camphène	CAS-No.: 79-92-5 EC-No.: 201-234-8	trazas	Sol. Infl. 2; H228_Irrit. ocular 2; H319_Acuática aguda 1; H400_Acuática crónica 1; H410
γ - Terpinène	CAS-No.: 99-85-4 EC-No.: 202-794-6	trazas	Liq. Infl. 3; H226_Asp. Tox. 1; H304_Repr. 2; H361
Citral	CAS-No.: 5392-40-5 EC-No.: 226-394-6	trazas	Irrit. Cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. cutánea 1; H317
Citronelol	CAS-No.: 106-22-9 EC-No.: 203-375-0	trazas	Irrit. cutánea 2; H315_Irrit. ocular 2; H319_Sens. cutánea 1; H317
Acétate de géranyle	CAS-No.: 105-87-3 EC-No.: 203-341-5	trazas	Irrit. cutánea 2; H315_Sens. Cutánea 1; H317_Acuática crónica 3; H412

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	:	Fournir de l'air frais et assurer une respiration confortable. Si inconsciente, placer la personne en position de récupération et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	:	Garder les voies respiratoires dégagées. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas administrer ni lait ni boissons alcoolisées. N'administrer rien par voie orale à une personne inconsciente. Chercher avis

		médical immédiatement et montrer-lui ce contenant.
En cas de contact avec les yeux	:	Retirer les lunettes ou les lentilles de contact. Protéger l'œil indemne. Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation de l'œil persiste, consulter un spécialiste.
En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou éruption cutanée : consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation. Provoque irritation cutanée. Risque de réaction allergique cutanée. Provoque irritation oculaire grave.
---------	---	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou lorsque les symptômes de malaise persistent, consulter un médecin. N'administrer jamais rien par voie orale à des personnes inconscientes. Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1 Moyens d'extinction

Conseillé	:	Mousse, dioxyde de carbone, extincteurs à poudre sèche, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser	:	Jet d'eau direct.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux	:	Peut dégager des fumées / des gaz toxiques, irritants et/ou corrosifs en cas d'incendie.
----------------------------------	---	--

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre incendies	:	Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec un pulvérisateur de l'eau.
Protection pendant l'extinction	:	Ne pas agir sans l'équipement de protection approprié.
Plus d'informations	:	Procédure standard pour les incendies chimiques. Utiliser des moyens d'extinction appropriés à l'environnement.

Notez que :

- 1- Des températures élevées peuvent donner lieu à des pressions élevées à l'intérieur des conteneurs fermés.
- 2- Évitez d'inhaler les fumées ou vapeurs générées.
- 3- Empêcher les déversements issus de la lutte contre l'incendie de rentrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSIONS ACCIDENTELLES

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Porter des gants appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Utiliser des vêtements de protection complets si nécessaire.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols. Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

Évacuer les alentours et assurez une ventilation adéquate après déversement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Dangereux pour l'environnement. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher les déversements d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

Empêcher le contact avec le sol, la surface ou les eaux souterraines.

Si le produit contamine les rivières, les lacs ou les égouts, en informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Couvrir et essuyer avec un matériau absorbant inerte, inorganique et non combustible.

Aérer la zone et laver le site une fois que le déversement est complètement retiré.

Garder dans des récipients appropriés et fermés pour son élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques



Pour la manipulation et le stockage, voir la section 7.

Pour le contrôle d'exposition et la protection individuelle, voir la section 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination, voir la section 13

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour garantir la sécurité de manipulation

Manipulation sans danger	:	Fumer, manger et boire dans la zone d'application doit être interdit.
Sources de chaleur et d'ignition	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, flammes et autres sources d'ignition. NE PAS FUMER.
Mesures d'hygiène	:	Pratique générale d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs	:	Les installations électriques et le matériel de travail doivent être conformes aux normes de sécurité. Garder les contenants bien scellés et dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin de sources d'ignition.
Stockage commun	:	Aucun matériel à mentionner spécialement.
Autres informations	:	Pas de décomposition si stockée comme indiqué.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matière première utilisée dans les préparations aromatisantes et / ou en parfumerie. Il n'y a aucune information supplémentaire.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

L'inhalation des composants qui figurent sur l'étiquette peut entraîner des effets systémiques à long terme.

8.2 Contrôle de l'exposition



Protection respiratoire	:	Masque filtrant contre les vapeurs et particules. Normes CEN : EN 136, EN 140, EN 149, EN 405 Marquage « CE », Catégorie III
Protection des mains	:	Gants de protection. Normes CEN : EN 374-1, EN 374-2, EN 374-3, EN 420 Marquage « CE », Catégorie II
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité qui protègent contre la poussière, les fumées, les brouillards, les vapeurs et les éclaboussures. Normes CEN : EN 166 Marquage « CE », Catégorie II
Protection de la peau	:	Vêtements de protection antistatiques. Normes CEN : EN 340, EN 1149-1, EN 1149-2, EN 1149-3, EN 1149-5 Marquage « CE », Catégorie II
Autre protection	:	Chaussures de sécurité antistatiques contre les produits chimiques. Normes CEN : EN ISO 13287, EN 13832-1, EN 13832-2, EN 13832-3, EN ISO 20345 Marquage « CE », Catégorie III

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	Liquide.
Couleur	:	Presque incolore à jaune pâle.
Odeur	:	Caractéristique, cinéolique, épicée.
Densité	:	0,890 à 0,920 (g/ml) (20 °C)



Indice de réfraction	:	1,460 à 1,470 (20 °C)
Rotation optique	:	-4° à +6° (20 °C)
Point d'éclair	:	59 °C

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Liquide et vapeurs inflammables.
10.2 Stabilité chimique	Stables dans les conditions de stockage conseillées.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse si les instructions de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Évitez toute source d'inflammation : chaleur, étincelles, flamme nue.
10.5 Matières à éviter	Il n'y a pas d'information disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune décomposition si utilisé et stocké comme indiqué.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	:	Non classé selon les informations disponibles.
Corrosion/irritation de la peau	:	Provoque une irritation cutanée.
Lésions/irritations oculaires graves	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation cutanée	:	Peut provoquer une réaction allergique dans la peau.
Sensibilisation respiratoire	:	Non classé selon les informations disponibles.
Mutagénicité des cellules germinales	:	Non classé selon les informations disponibles.
Cancérogénicité	:	Non classé selon les informations disponibles.
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé selon les informations disponibles.



STOT – exposition unique	:	Non classé selon les informations disponibles.
STOT – exposition répétée	:	Non classé selon les informations disponibles.
Danger par aspiration	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12 : INFOMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité	Toxique pour les organismes aquatiques.
12.2 Persistance et dégradabilité	Il n'y a pas des informations disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Sans déterminer.
12.4 Mobilité dans le sol	Il n'y a pas des informations disponibles.
12.5 Résultat de l'évaluation PBT et vPvB	Sans déterminer.
12.6 Autres effets nocives	Ne laissez pas la substance entrer dans les cours d'eau, égouts ou autres cours d'eau.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les conteneurs doivent être éliminés en tant que déchets dangereux. Ne réutilisez pas les contenants vides. Diluez le produit restant et neutralisez.

Éliminer conformément à toutes les réglementations environnementales nationales et locales en vigueur.

Les conteneurs vides doivent être transportés dans une installation de traitement des déchets agréée pour recyclage ou élimination. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le contenant.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA-ICAO
Numéro ONU	UN1169	UN1169	UN1169
Nom d'expédition des Nations Unies	Extraits aromatiques liquides.	Extraits aromatiques liquides.	Extraits aromatiques liquides.
Classe de danger pour le transport	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III
Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.	Dangereux pour l'environnement et polluant marin.
Autres informations.	Liquide inflammable.	Liquide inflammable.	Liquide inflammable.

14.1 Etiquetage selon RID / ADR, IMCO / IMDG, OACI / IATA



14.2 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'est pas d'application.

14.3 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

N'est pas d'application.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III (directive 2012/18 / Eu du Parlement européen et du Conseil sur le contrôle des accidents graves avec des substances dangereuses).



	NIVEAU INFÉRIEUR	NIVEAU SUPÉRIEUR
P5c Liquide inflammable	5.000 t	50.000 t
E2 dangereux pour l'environnement	200 t	500 t
Composés organiques volatils	Directive 2010/75 / UE du 24 novembre 2010 sur les émissions industrielles.	
Teneur en composés organiques volatils	13,68 %, 125,86 g/l	

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non requise.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au meilleur de nos connaissances et croyances, informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en toute sécurité et ne doivent pas être interprétées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se réfèrent uniquement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en combinaison avec tout autre produit ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.